

Objectif EcoEnergie

DOSSIER DE PRESENTATION

PARTENARIAT

PROGRAMME REDUC'EAU[®]



Contact animatrice partenariat

Barbara VIMON

conseiller3@objectif-ecoenergie.com

Tel. 05 55 46 25 79. Mob. 06 64 32 12 86

Sommaire

- Notre Programme **Réduc'Eau**®
 - Description de l'opération
 - Comment obtenir son kit gratuit ?
 - Les éléments du kit

- Rappel du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie

- À propos d'Objectif EcoEnergie

- Annexe : fiche BAR-EQ-112

Notre Programme Réduc'Eau®

Agir sur :

- les économies d'eau,
- les économies d'énergie,
- les économies de papier
- le lien social

Réduc'Eau® est une campagne nationale de **distribution gratuite de kits d'économie d'eau et d'énergie à destination des particuliers** en France Métropolitaine et qui entre dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), issu de la loi POPE de 2005.

En effet, la distribution de systèmes hydro-économiques est une action reconnue éligible aux Certifications d'Économies d'Énergie à travers la fiche BAR-EQ-112, publiée au Journal Officiel.

Ainsi, en échange de la récupération des CEE afférent à cette action, notre structure collective délégataire Obligé¹ – reconnue par le Ministère du Développement Durable – a pu mettre en place le Programme Réduc'Eau® et **assurer son financement à 100%**.

Notre Programme Réduc'Eau® a été validé dans notre Plan d'Actions en 2014 par le Ministère du Développement Durable.

Notre équipe cherche à **encourager les particuliers à s'engager en faveur d'actions d'économie d'énergie**. À travers le Programme Réduc'Eau®, et en **incitant les particuliers à changer leurs régulateurs de débit** tout en adaptant leur comportement pour réaliser des économies d'eau et d'énergie (astuces et gestes simples livrés sur notre Fiche Conseils incluse dans le kit), nous encourageons **les particuliers pour la réduction de la consommation d'eau**.

De plus, l'installation de 2 régulateurs de débit aéré sur les robinets de cuisine et de salle de bain permettent aux particuliers **d'économiser jusqu'à 50€ sur leurs factures d'eau et d'énergie** (chauffage de l'eau chaude sanitaire).

Ainsi, en plus de sensibiliser le Grand Public à la réduction des consommations d'eau et d'énergie, Le Programme Réduc'Eau® permet d'**améliorer le pouvoir d'achat des ménages français !**

Enfin, nous offrons également dans ce kit un **autocollant « STOP PUB »**, permettant d'éviter la mise en boîte aux lettres de publicité non désirée (40 kg/an et par français).

¹ Voici un lien permettant renvoyant sur une page du gouvernement, sur laquelle vous pouvez télécharger (lien de téléchargement au bas de la page web) la liste des structures collectives délégataires « Obligés » reconnues par le Ministère du Développement Durable. Notre structure est renseignée en page 3. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Obligés-de-la-deuxieme-periode-du.html>

Notre Programme Réduc'Eau®

Comment obtenir son kit gratuit ?

La démarche pour notre kit Réduc'Eau® gratuit est simple :

Notre structure a créé le site www.reduc-eau.fr pour notre programme et avec un espace dédié pour les particuliers : www.reduc-eau.fr/particuliers

Sur cet **espace dédié**, sur lequel les internautes peuvent découvrir l'opération, les éléments présents dans le kit et le dispositif des CEE, se trouve un onglet avec un **formulaire à compléter pour commander son kit** (capture d'écran du formulaire page suivante).

Les informations recueillies (noms, prénoms, adresses postales et adresses email des particuliers) **ne seront utilisées ni à des fins commerciales, ni revendues à des Tiers** : ces éléments nous sont demandés par le Ministère pour être en conformité avec la fiche de Certificats d'Economies d'Energie « BAR-EQ-112 ».

Une fois le formulaire complété et validé par l'internaute, ce dernier reçoit un email de confirmation et il pourra réceptionner son kit Réduc'Eau® à son domicile sous un délai de 4 semaines.

Les frais d'expédition sont également pris en charge par notre structure et la livraison est donc gratuite pour le particulier.

Dans cet email de confirmation est inséré en pièce jointe une Attestation sur l'Honneur pré-complétée (avec les informations qui auront été indiquées dans le formulaire en ligne) et que le particulier devra nous retourner signée par voie postale pour valider l'opération.

La distribution est limitée à une demande par personne et par logement.



L'eau est notre avenir, économisons-la !



Accueil

Recevez votre kit gratuit !

Éléments du kit

A propos des CEE

Presse

Contact

Pour bénéficier du Programme Réduc'Eau© d'Objectif EcoEnergie et recevoir votre kit d'économies d'eau et d'énergie gratuit, **veuillez compléter le formulaire ci-dessous.**

Les informations indiquées resteront confidentielles et ne seront pas diffusées à des tiers.

Pour recevoir votre **kit Réduc'Eau©** vous devez être **l'utilisateur final** du kit.

Le **kit Réduc'Eau©** est **distribué uniquement pour un usage privé**, dans votre appartement ou votre maison.

Les frais de livraison sont pris en charge par Objectif EcoEnergie.

Les informations fournies resteront confidentielles et ne seront pas transmises à un tiers. Votre Email ne servira qu'à communiquer sur l'opération.

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code Postal* :

Ville* :

Téléphone :

E-mail* :

J'atteste avoir connaissance du rôle actif incitatif d'Objectif EcoEnergie dans la mise en place du Programme Réduc'Eau© (campagne de distribution gratuite de systèmes hydro-économés, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie).

ENVOYER

* Champs obligatoires

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à éviter les doubles comptes de certificats d'économies d'énergie. Elles ne seront pas utilisées dans le cadre d'une démarche commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Objectif EcoEnergie CNIL 1580345 et/ou à MEDDTL, DGEC, Pôle National CEE, Tour Pascal, 92 055 La Défense



Objectif
EcoEnergie
La puissance de l'efficacité énergétique

Le Programme Réduc'Eau© est financé par la structure collective délégataire de C2E Obligé OBJECTIF ECOENERGIE, au capital de 500 000 €, SIREN 523 814 358, reconnue par le Ministère du Développement Durable, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

[Mentions légales](#)

Notre Programme Réduc'Eau®

Les éléments du kit

2 régulateurs de débit aéré

◆ Régulateurs de débit +/- 6 litres / minute

Classe ZZ

Régulateurs de débit Air/Eau - Recharge Mâle/Femelle 22/24x100 - NF EN 246

Corps Monobloc et Dôme supérieur en HOSTAFORM® (HOESCHT) - ACS

Résistance Maxi - Insensible au Calcaire

+/- 6 litres / minute Autorégulé Constant (+/- 4%) sous 3 bars

Jet Aéré - ACS N°10ACCLY434 et NF-EN-246 328-M1-13/2



Visuel non contractuel

1 guide d'installation

- ◆ Notice de montage détaillée.
Installation rapide, facile et accessible à tous.

1 fiche conseils

- ◆ Fiche conseil avec un descriptif détaillé des gestes à adopter pour **réduire sa consommation d'eau et le montant de ses factures !**



Les kits Réduc'Eau® sont assemblés par les **travailleurs handicapés** de l'**entreprise adaptée MSA Service Limousin**.



Rappel du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Les Certificats d'Économies d'Énergie ont la vocation de récompenser les acteurs qui mènent des actions d'économies d'énergie et d'encourager la réduction des émissions de CO2 en réduisant gaspillages et déperditions.

Le 13 juillet 2005, la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) renforçait la stratégie énergétique de la France pour lutter contre le changement climatique. Avec l'objectif de maîtriser la demande énergétique, un dispositif novateur voit le jour pour inciter les acteurs économiques à réduire leur consommation d'énergie : les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE ou C2E).

La première période du dispositif ayant été un véritable succès (2006-2009 : 65,3 TWh cumac d'énergie économisée), le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a décidé de relever le défi pour une seconde période triennale (2011-2013) avec un nouvel objectif national de 345 TWh cumac.

La troisième période (2015-2017) qui a finalement débuté au 1^{er} janvier 2015 s'est vu encore augmenter le niveau de l'obligation nationale à 700 TWh cumac.

« Cette annonce était très attendue par l'ensemble des acteurs. En effet, que l'on soit pour ou contre, chacun a besoin d'avoir une vision claire pour adopter une stratégie afin d'encourager les économies d'énergie sur du long terme - souligne Benoit Cheze, Directeur Général d'Objectif EcoEnergie - cette décision de prolonger le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie avec de vraies ambitions est très positive pour nous. Sur une longue durée il ne peut être que vertueux. Également, le signal donné aux consommateurs est très encourageant car ils vont continuer à être aidés financièrement par les Obligés pour leurs travaux d'économies d'énergie ».

La « filière des incitations aux économies d'énergie » est donc récompensée de son travail. Pour la 3^{ème} période, ces ambitions élevées couplées à une aide conséquente encourageront davantage.

Les économies d'énergie sont la priorité du Grenelle de l'Environnement. Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les Obligés). Le montant d'énergie à économiser est calculé par rapport au

volume de ventes du distributeur d'énergie. Les Obligés sont tenus d'obtenir en trois ans, un volume de CEE équivalent à leur obligation pour se libérer d'une pénalité de 0,02 € par KWh manquant.

La rénovation et l'amélioration de l'habitat est un objectif majeur du Grenelle Environnement. 800 000 logements énergivores sont visés par la politique énergétique française. Via le mécanisme des CEE, Objectif EcoEnergie s'engage concrètement au côté des acteurs du logement et de la rénovation pour les accompagner dans leur projet de maîtrise de l'énergie.

Les CEE sont obtenus en contrepartie d'investissements ou d'actions ayant entraînés une réduction de la consommation d'énergie (isolation, chauffage performant, plancher chauffant, VMC, éclairage...). Un certificat est un bien négociable qui matérialise une quantité de kWh cumac (=kWh économisé) par action d'économie d'énergie. Obligés (distributeurs d'électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburant) et Éligibles du dispositif (collectivités territoriales, ANAH, bailleurs sociaux)

s'échangent ces certificats. Si les vendeurs d'énergie sont contraints de mener ces actions d'économies d'énergie, les éligibles ne le sont pas. Ils peuvent toutefois bénéficier du dispositif en faisant attester leurs travaux d'amélioration énergétique auprès du PNCE* afin de vendre leurs CEE à des Obligés.

La structure collective permet aux Obligés désignés par la loi POPE de se libérer de leurs obligations individuelles en mettant en place des actions d'économies d'énergie collectives. Objectif EcoEnergie porte la responsabilité de l'ensemble des obligations de ses adhérents et devient en ce sens un Obligé. A la fin de la période, la structure collective doit avoir obtenu le volume de CEE équivalent aux obligations de ses adhérents, sous peine de devoir payer la pénalité de 0,02€ par KWh cumac manquant. Ce dispositif permet donc de réduire le coût de travaux de rénovation et vient compléter les programmes d'aides (cumulables) tel que le crédit d'impôt, le prêt à taux zéro (PTZ), l'éco-prêt (EPTZ) ou le taux réduit de la TVA.

À propos d'Objectif EcoEnergie

Créée en 2010, **Objectif EcoEnergie**, basé à Ussel (Corrèze), est spécialisée dans les certificats environnementaux et énergétiques.

La start-up, se consacre à la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Elle propose une offre complète de solutions et de services pour les particuliers, les entreprises, les industriels, les collectivités, les syndicats et les transporteurs qui souhaitent s'engager concrètement dans la maîtrise énergétique et la lutte contre les déperditions et le gaspillage.

Elle accompagne également des artisans et négociants, ses plus proches partenaires, dans le cadre de projets de rénovation réalisés sur leur patrimoine ou chez leurs clients auprès desquels ils valorisent les actions d'économies d'énergie.

Dans cette perspective, **Objectif EcoEnergie** intervient à plusieurs niveaux :

- Les certificats d'économies d'énergie (CEE) qui incitent aux économies d'énergie,
- les garanties d'origine (GO) qui visent à soutenir les énergies renouvelables,
- les quotas carbone et le-bilan carbone qui traquent les émissions de CO2.

Objectif EcoEnergie est devenue une structure collective agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et de ce fait, elle est reconnue par les professionnels de la rénovation et les territoires.

Objectif EcoEnergie s'entoure de partenaires et de futurs bénéficiaires pour :

- agir en faveur de l'efficacité énergétique,
- réunir le volume d'économies d'énergie dont elle a l'obligation (provenant de l'activité de fourniture d'énergie des adhérents à sa structure),

En contrepartie elle verse des primes énergies. En définitif, il s'agit d'une aide financée par le secteur privé pour faciliter les investissements dans des travaux.

Objectif EcoEnergie, une entreprise éco-citoyenne

Objectif EcoEnergie est aussi une entreprise aux multiples engagements solidaires et écoresponsables

- Le site internet « **Réduc-eau.fr** » est alimenté en électricité 100 % d'origine renouvelable
- Le kit est « **compensé carbone** », c'est-à-dire que les émissions de CO2 liés à sa fabrication, son transport et sa divulgation sont entièrement neutre.
- **Objectif EcoEnergie** a confié le conditionnement de son kit aux travailleurs en situation de handicap de l'Entreprise Adaptée MSA Service Limousin*. Composée de matériel hydro-économes,
- Créée en 1974 à Ligniac en Corrèze, **MSA Services Limousin** est une association de la loi de 1901 qui a pour vocation l'action sociale sous différentes formes. Elle emploie des travailleurs handicapés qui trouvent dans ces ateliers un moyen d'insertion professionnelle adapté. En complément de son activité de blanchisserie, cette structure s'ouvre aux travaux de sous-traitance industrielle.
- **Objectif EcoEnergie** s'attache à respecter les valeurs environnementales pour lesquelles il s'engage. Une énergie performante alimente les locaux : pompe à chaleur aérothermique, panneaux photovoltaïques, écrans de technologie LED. **L'entreprise applique ainsi au quotidien les règles de la non-surconsommation, du non-gaspillage et de la lutte contre les émissions de CO₂.**

Fiche d'identité **Objectif EcoEnergie**

8, avenue Thiers BP19 - 19201 Ussel Cedex
Tel. + 33 (0)5 55 46 25 79
www.objectif-ecoenergie.com

Société par Actions Simplifiées au capital de 500 000 €
Date de création : juillet 2012
Fondateur, Directeur Général : Benoît CHEZE
CA 2012 : nc
Effectif : 5 collaborateurs
Capital : en novembre 2012, le capital de la société a été augmenté de 350 000 à 500 000 euros.

Objectif EcoEnergie est membre de l'AVEM, de l'ATEE et du Pôle Environnement Limousin.

ANNEXE 6



Certificat d'économies d'énergie

Opération n° BAR-EQ-112

Systèmes hydro-économiques (France métropolitaine)

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels neufs ou existants en France métropolitaine.

2. Dénomination

Équipement d'un logement avec des pommes de douche hydro-économiques ou des régulateurs de jet sur les robinets d'éviers ou de lavabos.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

L'équipement est répertorié dans l'une des classes de débit suivantes :

Pour les pommes de douche :

- classe Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme NF EN 1112 ;
- ou classe Z2 (1,5 à 7,2 litres/minute) de la norme NF EN 1112 ;
- ou label « EPA Watersense » pour les débits inférieurs à 7,2 litres/minute.

Pour les régulateurs de jets :

- aérateurs non régulés de classe Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme NF EN 246 ;
- ou aérateurs auto-régulés de débit inférieur à 7,5 litres/minute des normes américaines ASME/ANSI A.112.18.1M et NSF/ANSI 61 et ayant obtenu le label « EPA Watersense » pour les débits inférieurs à 5,67 litres/minute.

Le nombre d'aérateurs valorisés est limité à deux par logement.

Le bénéficiaire est l'occupant du logement ou le bailleur des logements équipés.

Le professionnel mettant en œuvre l'opération est la personne distribuant l'équipement au bénéficiaire (vente ou don) ou installant l'équipement dans le logement.

La preuve de réalisation de l'opération est apportée par la facture d'acquisition par le bénéficiaire des systèmes hydro-économiques, ou par la facture de mise en place de ces systèmes.

En cas de don des systèmes hydro-économiques au bénéficiaire, la preuve de réalisation est apportée par la facture d'acquisition des systèmes hydro-économiques par la personne les distribuant à titre gratuit.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne le type (pompe de douche ou régulateur de jet) et la classe des équipements acquis selon les normes précitées ou le label exigé.

À défaut, elle mentionne l'acquisition d'équipements identifiés par leur marque et référence, et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marque et référence sont des pommes de



douche ou des régulateurs de jet. Ce document précise la classe des équipements selon les normes précitées ou le label enné.

Lorsque le bénéficiaire est le bailleur des logements équipés, le document justificatif spécifique à l'opération est un état récapitulatif des logements équipés par ce bailleur. Cet état comporte les noms et prénoms des locataires, l'adresse de l'opération, le type et le nombre d'équipements hydro-économiques installés par logement.

4. Durée de vie conventionnelle

6 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Mise en place d'une ou plusieurs pomme(s) de douche

Types de systèmes hydro-économiques	Montant en kWh cumac par logement équipé
Pommes de douche de classe Z	2 100
Pommes de douche de classe ZZ ou Watersense	3 600

Mise en place d'aérateur(s)

Types de systèmes hydro-économiques	Montant en kWh cumac par logement équipé
1 aérateur non réglé de classe Z	500
2 aérateurs non réglés de classe Z	1 100
1 aérateur auto-régulé	1 100
2 aérateurs auto-régulés	2 200

Dans le cas où le bénéficiaire est une personne morale équipant plusieurs logements à la même adresse, le montant des certificats d'économies d'énergie, calculé pour un logement, est multiplié par le nombre N de logement équipés du système hydro-économique concerné.